



RAIE MÊLÉE

Raja microcellata
Small-eyed ray



Carène latérale

7 - 8 cm

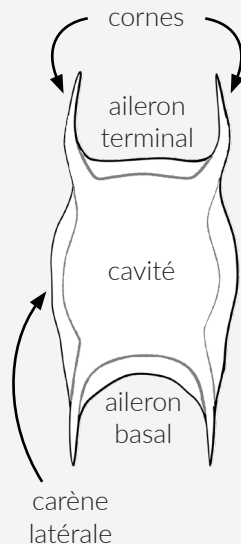
Longueur cavité (capsule réhydratée)¹



Cornes supérieures très longues et fines

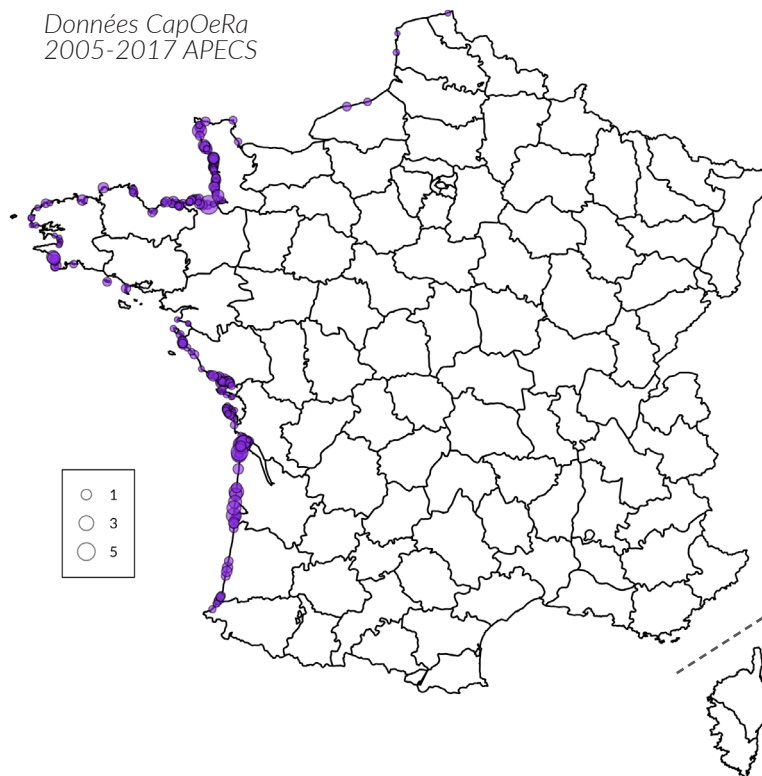
Cornes inférieures très courtes et recourbées vers l'intérieur

Cavité plus étroite du côté basal



Nombre moyen de capsules collectées par plage

Données CapOeRa
2005-2017 APECS



2 500 capsules

0,3%
de la collecte nationale

Période des échouages



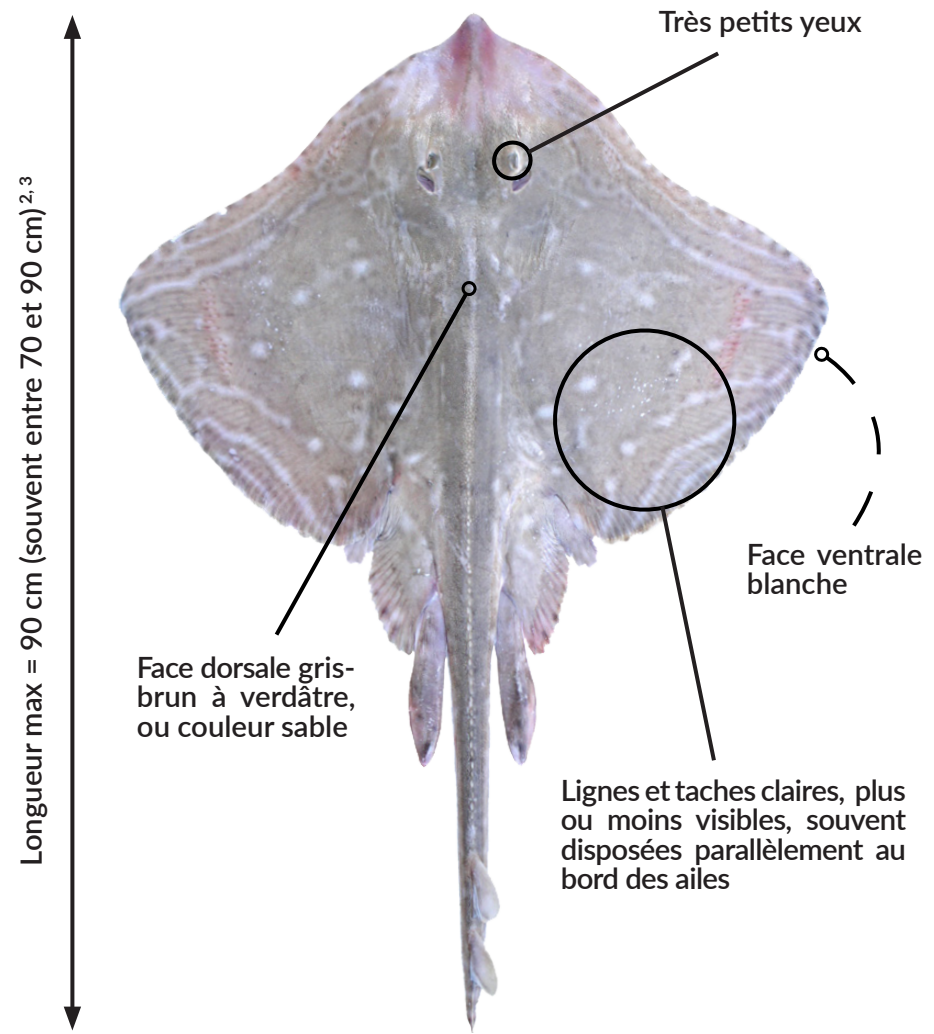
Description des échouages

Proportion d'échouages de capsules de raie mêlée plus importante en Gironde qu'ailleurs. Très peu d'échouages en Manche Est.





Raie benthique



Taille à maturité sexuelle (L50)

Variations entre les mâles et les femelles.⁴

	♀ (cm)	♂ (cm)
Mer du Nord / Mer Celtique ⁴	77,9	68,9

Reproduction

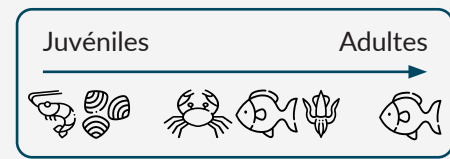
Mode : oviparité
Ponte : principalement en été, de juin à septembre. Autour d'une 60^{aine} d'oeufs/femelle/an²
Développement de l'embryon dans la capsule : ≈ 7 mois⁵
Taille à l'éclosion : 10 à 13 cm⁵

Habitat

Espèce benthique, principalement sur fonds meubles (divers substrats non vaseux) mais aussi sur fonds durs.^{2,6}
Zone côtière du plateau continental. Souvent dans les 80 premiers mètres de profondeur (pas au-delà de 200m de fond).^{2,6}

Régime alimentaire

Différences observées selon les zones géographiques et la taille des individus.
Alimentation diversifiée mais reste principalement basée sur les crustacés et les poissons.^{7,8}



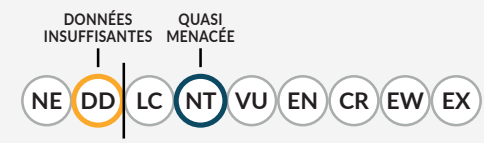
Réglementation de la pêche pour les eaux françaises

Pêche de loisir autorisée.
Pêche professionnelle réglementée⁹ :
• Zones CIEM 4c, 7e et 7h : remise à l'eau immédiate
• Zones CIEM 7d et 8a-d : Total admissible de capture (TAC) global raies (conditions détaillées dans le règlement UE 2020)



Statut de conservation UICN

(liste rouge Union Internationale pour la Conservation de la Nature)



— France (2013)¹⁰ — Europe (2015)¹¹

Tendance de la population  

Critères de vulnérabilité : distribution morcelée, taille à maturité sexuelle élevée, manque de connaissances.

Références :
1 - APECS Guide identification capsules (2012), 2 - Ryland & Ajayi (1984), 3 - Louisy (2002), 4 - McCully et al. (2012), 5 - Ebert & Stehmann (2013), 6 - Du Buit (1968), 7 - Ajayi (1982), 8 - Rousset (1987), 9 - Règlement (UE) 2020/123 du conseil du 27/01/20 établissant pour 2020 les possibilités de pêche [...], 10 - UICN France & MNHN (2013), 11 - Ellis & Walls (2015)